



ABONNEMENTS

PARIS (Trois mois)..... 18 fr.
 DÉPARTEMENTS (Trois mois)..... 20 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

BUREAUX

DE LA RÉDACTION ET DE L'ADMINISTRATION
 Rue du Croissant, 16.

S'adresser pour les annonces du CHARIVARI, à M. ALBERT HARDUIN, fermier d'Annonces, 40, rue de la Vrillière, (en face la Banque).



ABONNEMENTS

PARIS (Trois mois)..... 18 fr.
 DÉPARTEMENTS (Trois mois).... 20 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

BUREAUX

DE LA RÉDACTION ET DE L'ADMINISTRATION
 Rue du Croissant, 16.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et les dessins, à M. LOUIS HUART, rédacteur en chef.

LE CHARIVARI

BULLETIN.

La fête du 15 août a été célébrée hier à Paris avec le cérémonial accoutumé en l'absence de l'empereur qui était au camp de Châlons. En province cette fête a fourni aux évêques l'occasion d'adresser à leur clergé des circulaires marquées au sceau d'un enthousiasme assez faible. Ne leur en faisons pas un crime, ils ont le cœur à la déclamation, mais ils n'ont pas le cœur à la joie. L'évêque de Poitiers s'est distingué par une très courte lettre sans phrases, mais d'une rare audace; c'est spirituel, amusant et insensé, parce qu'il n'est pas possible d'admettre qu'un gouvernement se laisse baffouer de cette façon. Seulement c'est à Rome qu'il faut répondre.

En attendant voici ce qu'on peut dire.

Si le gouvernement croit que les prières des évêques lui sont nécessaires et que sans leur intermédiaire le ciel ne daignerait plus protéger la France, il a tort de ne pas suivre aveuglément leur impulsion. On ne se montre jamais assez respectueux et soumis envers des gens de qui dépend la prospérité des empires et qui n'ont qu'un mot à dire pour vous perdre ou vous sauver dans ce monde comme dans l'autre.

S'il croit le contraire, quel intérêt a-t-il à les supplier pour n'en obtenir en définitive que des témoignages manifestes de mauvaise humeur ou des plaisanteries d'assez mauvais goût, comme celle que s'est permise l'évêque de Poitiers.

L'Institut a tenu sa séance publique annuelle avec un succès toujours nouveau. A quoi pensent donc les cinq Académies de se réunir solennellement par trente degrés de chaleur et dans un moment où il n'y a plus personne à Paris? Les membres surtout de l'Académie française brillaient par leur absence, et il en était un peu de même du public. Il est vrai que l'Institut n'avait pas grand'chose à lui dire. Ce qu'il y avait de plus intéressant à entendre, c'était un discours de M. Charles Giraud à la gloire de M. Thiers, au sujet du fameux prix de vingt mille francs, mais c'est là de l'histoire ancienne.

Je crois bien qu'on en a déjà assez parlé, mais M. Giraud tenait à faire savoir au public que nous étions en veine de grandes choses, que le prix de vingt mille francs était une grande chose, que l'Académie avait fait une grande chose en le décernant à M. Thiers, et que ledit M. Thiers avait fait une chose non moins grande en l'acceptant pour ne pas le garder; de sorte, a dit M. Giraud, « que tout a été grand dans cette affaire. » On est forcé de reconnaître que M. Giraud est un ami de la grandeur. Quant à l'emploi des vingt mille francs que M. Thiers ne garde pas, M. Giraud a annoncé que cette somme servirait à fonder un prix que l'Académie définirait ultérieurement.

C'était bien la peine de déranger les gens pour leur conter de telles histoires.

Après un amusant bavardage de M. Babinet, M. Viennet est venu donner le coup de grâce à l'auditoire, au moyen de ses apologues habituels. Il paraît qu'une foule de menus animaux, tels que le rat, le limaçon, le singe et la chauve-souris, auxquels on ne connaissait pas jusqu'ici d'opinion politique, professent aujourd'hui des sentiments hostiles à la révolution italienne et favorables au pouvoir temporel, s'il faut en croire M. Viennet qui est pourtant un ancien voltairien. C'est M. Viennet qui les a catéchisés et convertis, sans respect pour leur inno-

cence. Que lui ont donc fait ces pauvres bêtes pour qu'il aille porter le trouble dans leur âme et leur souffler le feu de la réaction? Grâce aux prédications de M. Viennet, la carpe et le lapin vont se mettre à lire les mandements de l'évêque de Poitiers et la poule va pondre désormais au profit du denier de saint Pierre.

Si M. Viennet montre tant d'animosité contre la révolution, c'est qu'on lui a assuré que le jour de son triomphe elle se proposait d'abolir la Fable par un décret. Nous pouvons assurer M. Viennet que la révolution n'a jamais songé à rien de pareil, et qu'il a été victime de quelque mystification. Personne n'aurait la cruauté de renverser les vieux autels de la tragédie et de la Fable, sur lesquels M. Viennet officie de temps en temps avec conviction. Si le bruit en a couru, comme on l'assure, parmi les cigales de son jardin, les bestioles des champs et les volailles de sa basse-cour, il peut hardiment les rassurer.

Clément Caraguel.

LA POLITIQUE ET LA COUPE DES CHEVEUX.

Le général Souzouchanett continue à rétablir l'ordre à Varsovie. Vous savez par expérience ce que ce mot veut dire. Eh bien, le général en question a trouvé moyen de renchérir en fait d'imprévu et de fantaisie sur les Moscovites qui ont été appelés à l'honneur de gouverner la Pologne. Ses prédécesseurs avaient été odieux; lui, il est odieux et ridicule et il a au moins cela de bon que s'il fait pleurer beaucoup de gens il en fait peut-être rire encore un plus grand nombre.

Comme spécimen de ses lubies proconsulaires, nous publions ci-dessous en la complétant sa dernière et célèbre ordonnance sur les cravates et les moustaches des fonctionnaires polonais. On verra que l'ordre ne règne pas seulement dans les rues de Varsovie, mais encore dans les favoris et dans les faux-cols de ses habitants.

Ordonnance concernant les Polonais.

Le général Souzouchanett, gouverneur général de la Pologne, ayant appris avec une surprise mêlée d'indignation que, loin d'aider l'administration dans la répression des troubles, les employés russes d'origine polonaise se faisaient un malin plaisir d'y prendre part en affichant dans leur toilette et dans la coupe de leurs cheveux les idées les plus révolutionnaires,

Ordonne :

Art. 1^{er}. Toute chevelure longue de plus de deux centimètres sera considérée comme un emblème séditionnel et le propriétaire de ladite chevelure sera passible du conseil de guerre, s'il ne se la fait pas couper selon l'ordonnance à la première réquisition.

Art. 2. Plusieurs ennemis du gouvernement établi ont trouvé le moyen de faire éclater quand même leurs dispositions hostiles, c'est de se faire couper les cheveux en escalier, ce qui signifie évidemment qu'ils espèrent un jour gravir les marches du trône d'où l'empereur de toutes les Russies rend ses ukases. Tout perruquier qui se serait prêté à ces projets subversifs sera immédiatement rasé, lui et sa maison, et condamné aux mines pour le restant de ses jours et de ses cheveux.

Art. 3. Les Polonais révoltés ne négligeant aucune occasion de témoigner leur douleur des derniers événements de Varsovie, tout signe de deuil est formellement

interdit dans la ville et même dans les maisons. Les cheveux noirs se trouvent donc naturellement défendus. Tout Polonais affligé de cette difformité devra porter une perruque blonde, à moins qu'il ne préfère se teindre ses propres cheveux au moyen de la vitaline Steck. Si par impossible il refusait de faire ce sacrifice à la patrie, il est invité à sortir des Etats du czar dans les quarante-huit heures.

Art. 4. La malignité des hommes est grande et l'esprit de révolution aussi perfide qu'ingénieux. Ne pouvant plus faire de leurs chevelures un emblème séditionnel, un certain nombre de Polonais ont essayé d'y suppléer au moyen de leurs moustaches. Qu'ils le sachent, nous ne sommes pas dupes de leurs infâmes menées. Aussi avons-nous pris après mûre réflexion les résolutions suivantes :

Les moustaches en croc affectant un air de triomphe qui ne convient pas à la position humiliée des plus humbles sujets du czar, il nous est impossible sous peine de forfaiture de les tolérer plus longtemps. Ce serait, si j'ose m'exprimer ainsi, admettre en principe le droit d'appel à l'insurrection.

D'autre part les moustaches tombantes pouvant être interprétées comme un signe de douleur ou de regret des triomphes récents de la Russie, nous croyons à la fois patriotique et prudent de les proscrire.

Nous avons remarqué que bon nombre d'habitans de Varsovie portaient toute leur barbe. Nous savons très bien ce que parler veut dire, mais nous avons jusqu'ici dédaigné de prendre des mesures contre cette ironique bravade. Tous les amis du désordre ont eu de tout temps horreur du rasoir. Catilina portait toute sa barbe.

Des observations précédentes il résulte que de quelque façon que soit porté cet ornement viril on pourrait y voir matière à procès. Dans l'intérêt même des fidèles sujets soumis à notre juridiction, nous décrétons donc :

Art. 5. La barbe est supprimée sur toute l'étendue du territoire polonais.

Art. 6. C'est avec la plus vive indignation que nous avons appris par les rapports des agens chargés de veiller à la tranquillité publique que des habitans de Varsovie avaient osé sortir avec des cravates rouges. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai pris les mesures les plus sévères pour réprimer ce délit. De la cravate rouge à la chemise rouge il n'y a qu'un pas. Si je ne sévissais rigoureusement, qui me dit que je ne rencontrerais pas des bandes armées parcourant les rues en criant vive Garibaldi! La cravate rouge est donc formellement interdite, et ce sous peine de mort.

Une prochaine ordonnance s'occupera des autres parties du costume, car, vous avez pu le voir déjà, braves Polonais, rien n'échappe à la sollicitude de votre gouvernement.

Signé : SOUZOUCHANETT.

Et pour copie conforme :

Henri Rochefort.

LES JEUX INNOCENS DE M. EGGER.

Chacun prend son plaisir où il le trouve.

Cette vérité serait de mise en toute autre circonstance, mais quand il s'agit d'un corps savant — ou passant pour tel — n'est-il pas permis d'exiger que le plaisir passe après l'utilité?



Maison Marcel 172 r. Rivoli et 41 r. Vivienne.

Lith. Destouches 28 r. Paradis 7^e Paris.

LE FEU D'ARTIFICE DU 15 AOÛT

Les chandelles romaines incapables d'éclairer leur propre question !.....

M. Criquet (voulant prendre sa montre). — Ah ! grand dieu ! on m'a volé ma montre.

Mme Criquet (désespérée). — Nous avons bieu travaillé en allant dans ce monde !

M. Bridoux. — Ne la regrettez pas trop, elle retardait de cinq minutes.

Eustache. — Je vais grimper au mât de cocagne pour vous en gagner une autre.

M. Criquet. — Ah ! c'est bien, ça, mon ami, c'est d'un noble cœur !

(Eustache veut monter au mât de cocagne, mais tous ses efforts sont vains. Il revient avec ses vêtements en lambeaux.)

M. Bridoux. — Tu es gentil, tu as bien travaillé !

Eustache. — Il m'est impossible de rester dans cet état, et dire que je n'ai pas d'autres vêtements à mettre ! (A *M. Criquet*.) Mon cousin, vous aurez la bonté de m'en prêter, n'est-ce pas ?

M. Criquet. — Avec plaisir. (A part.) Bon, il va mettre mon habit neuf maintenant. Ah ! les fêtes ! les fêtes !

A six heures les Bridoux retournent chez *M. Criquet*, qui habille Eustache des pieds à la tête.

Le soir sur les boulevards.

(Dans une bousculade Eustache a perdu sa société.)

Eustache (au désespoir). — Ah ! grand dieu, où suis-je... j'ai perdu ma famille. Que devenir dans ce Paris qui est immense, et moi qui n'ai pas d'argent dans ma poche, je vais mourir de faim. (A un sergent de ville.) Où suis-je, monsieur ?

Le sergent de ville. — Boulevard des Italiens.

— Par où faut-il prendre pour rentrer chez moi ?

— Où demeurez-vous ?

— Je n'en sais rien.

— Vous êtes ivre, passez votre chemin ou je vous arrête. On ne se moque pas impunément de l'autorité. (Il s'éloigne.)

— Mais je ne me moque pas de vous. (A un bourgeois.) Connaissez-vous *M. Criquet* ? si vous le connaissez, ayez la complaisance de me reconduire chez lui, je suis son cousin.

Le bourgeois (avec compassion). — Ce jeune homme est toqué... C'est peut-être par suite d'un coup de soleil, à moins pourtant que ce ne soit encore une victime de l'absinthe ou du vermouth, Lassagne... pauvre jeune homme ! (Il s'éloigne.)

Eustache (abattu). — Je n'ai plus d'espoir. (Il s'assoit sur un banc et il y reste pendant deux heures.)

Mme Bridoux (dans le lointain). — Venez voir s'il n'est pas ici.

M. Bridoux. — Mon fils ! où est mon fils ! (l'apercevant.) Ah ! le voici.

Eustache (se jetant dans les bras de son père). — Mon père ! (Tableau.)

M. Bridoux. — Ah ! tu peux te vanter de nous avoir causé des tourmens.

M. Criquet (rompu de fatigue). — Nous vous cherchons depuis trois heures.

Mme Bridoux. — Nous étions au désespoir.

Eustache. — Et moi, donc !

Bridoux. — Ta mère voulait te faire tambouriner. C'est *M. Criquet* qui l'en a dissuadé.

M. Criquet. — Parbleu ! on se retrouve toujours.

Mme Bridoux. — Avec tout ça, on tire le feu d'artifice et nous ne pouvons pas le voir d'ici.

Eustache. — Ah ! quel malheur !

M. Criquet. — Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'aller nous coucher.

ÉPILOGUE.

Le lendemain les Bridoux retournèrent en Normandie.

M. Criquet n'en était pas fâché.

Huit jours après ils reçurent un panier avec une lettre dont voici le contenu :

Monsieur Criquet,

Lorsque les gens vous ennuiant, on ne leur offre pas l'hospitalité.

Ma femme, moi et Eustache, nous avons bien lu sur votre visage que nous vous étions à charge.

Vous nous avez reçus on ne peut plus mal, et lorsque nous mangions vous paraissiez nous reprocher les morceaux. On n'agit pas ainsi avec des parens. Votre conduite a été *dégoûtante* ; je ne suis pas fâché de vous le dire.

Maintenant, comme nous ne voulons rien avoir à vous, nous vous envoyons un poulet, une oie et trois canards, ce qui représente à peu près la valeur des dépenses que vous avez faites pour nous.

Je vous salue,

BRIDOUX.

M. Criquet. — Oh ! les parens ! les parens !...

ADRIEN BRÉMOND.

